

Toulouse, le

Fella ALLAL
Maire de quartier 5.2
Ranguel – Sauzelong – Pech David – Pouvourville

A L'ATTENTION DES RIVERAINS DU
CHEMIN DE LA BOURDETTE

Nos réf. D :21003519/NL/CA

Affaire suivie par : Nicolas Luczkow
T. 05 67 73 89 00
pole.est@toulouse-metropole.fr

Objet : Aménagement partiel du Chemin de la Bourdette

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'avais annoncé dans mon précédent courrier de janvier dernier, le Pôle Territorial Est de Toulouse Métropole a achevé l'étude relative à l'aménagement d'une partie du Chemin de la Bourdette. Celle-ci est désormais consultable :

De 18h30 à 17h30 à la maison de la citoyenneté, 81 rue Saint Roch

ou en ligne sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/chemin-de-la-bourdette>

En fonction des remarques que vous pourrez formuler, les travaux pourraient être envisagés d'ici la fin du premier semestre. Ils prévoient la création d'un trottoir coté pair, sur la section comprise entre le rond point reliant le chemin de la Bourdette à la rue du colonel Clostermann et le virage prononcé situé au milieu du chemin. Ce trottoir aura une largeur d'environ un mètre, l'emprise existante ne permettant pas davantage. A ce titre et au regard de la configuration du site, des interventions ponctuelles seront à prévoir sur certaines clôtures privées. Dans ce cas de figure, les agents du Pôle Territorial Est en charge de la conduite d'opération, prendront contact avec les propriétaires riverains concernés avant le démarrage des travaux.

Je suis consciente de la pression de stationnement sur cette voie et du risque de voir cet espace à vocation piétonne occupé par des véhicules automobiles. Face à ce risque et compte-tenu de la faible largeur de l'ouvrage, j'ai demandé au pôle de privilégier en première intention, la surélévation du trottoir grâce à la pose de bordures hautes plutôt que la mise en œuvre de mobilier urbain qui en réduirait encore l'emprise.

Néanmoins, si cette surélévation s'avérait insuffisante pour empêcher le stationnement illicite, le pôle procéderait malgré tout à la mise en place de potelets ; l'infrastructure du futur trottoir étant dimensionnée de manière à permettre cette action complémentaire.

En complément de cet aménagement, les signalisations verticales et horizontales seront revues. Les panneaux indiquant les pourcentages de pente seront corrigés, ils indiqueront 25% et non 10 % comme actuellement.

.../...

.../...

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des piétons et des enfants particulièrement, nous prévoyons d'instaurer un régime de priorité dans le sens montant à proximité du virage là où la pente est la plus forte. Il sera également mis en place sur cette même portion, deux panneaux lumineux indiquant la présence d'enfants sur ce tronçon à l'emprise trop contrainte pour pouvoir y aménager une traversée piétonne et un trottoir en bonne et due forme.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Maire de quartier 5.2
Rangueil – Sauzelong – Pech David – Pouvourville



Fella ALLAL

Copie : Direction de l'Action Territoriale – Secteur Sud Est

Aménagement partiel du Chemin de la Bourdette

Vous pouvez nous faire part de vos remarques éventuelles concernant ce projet

avant le au :

Pôle Territorial Est – 1 rue du Luan - 31130 BALMA

ou par courriel : pole.est@toulouse-metropole.fr.

ou directement sur la plateforme : jeparticipe.toulouse.fr

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

* Mentions obligatoires pour prise en compte du questionnaire

Observations:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En cochant cette case je déclare avoir 18 ans révolus et consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre de ma participation au projet d' *aménagement partiel du Chemin de la Bourdette* organisé par Toulouse Métropole. Je suis informé(e) du retrait possible de mon consentement, à tout moment, en le demandant à proximité@toulouse-metropole.fr »

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à solliciter les usagers dans une démarche de participation citoyenne relative aux projets à l'échelle de la commune ou de Toulouse Métropole. Toulouse Métropole est responsable du traitement, représentée par la Direction du pôle territorial Est de Toulouse-Métropole. Seuls les agents habilités des directions en charge des projets et les élus concernés sont destinataires des données qui seront conservées 2 ans. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à Toulouse Métropole- 6 rue René Leduc – 31000 TOULOUSE ou par email à pole.est@toulouse-metropole.fr. La base légale de ce traitement est le consentement.